



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze mars à vingt heures neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme Josiane BOIZIAU
Mme Nathalie COURGEON
Mme Patricia LEBOSSE
M. Dominique NAUD
Mme Florence SALOMON

POUVOIRS

Mme Josiane BOIZIAU donne pouvoir à M. Laurent COQUET
Mme Nathalie COURGEON donne pouvoir à Mme Sylvie LECOMTE
Mme Patricia LEBOSSE donne pouvoir à Mme Sylvie LE MOAL
M. Dominique NAUD donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF
Mme Florence SALOMON donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE

M. Éric SOULARD a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Projet de création d'une commune nouvelle
 - 1.1. Participation de la commune à l'étude de faisabilité ?
 - 1.2. Si oui, Création d'une commune nouvelle en 2019 ou après mars 2020 ?



1. Projet de création d'une commune nouvelle

À l'initiative des Maires des quatre communes constituant l'ancien canton de Ligné, une réunion d'information a été organisée au Préambule le samedi 27 janvier à l'intention de tous les conseillers municipaux de ces communes.

Au cours de cette réunion, le cabinet KPMG a fait une présentation de la démarche préalable à la création d'une commune nouvelle, des enjeux, des avantages et difficultés, des changements à opérer pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance, pour la gestion du personnel, pour la politique fiscale, pour les tarifs, etc...

Il a également mis en évidence les questions préalables que les élus doivent se poser, à savoir :

- Une commune nouvelle : pourquoi ou pourquoi non ?
- Une commune nouvelle : à combien ?
- Une commune nouvelle : quand ?

À l'issue de cette présentation, il a été convenu que chaque conseil municipal se positionne sur ces différents points.

C'est pourquoi, considérant l'importance des enjeux pour la commune, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la perspective de création d'une commune nouvelle avec les communes de Couffé, Mouzeil et Ligné, en répondant aux questions suivantes :

Il a été précisé :

- qu'un diaporama réalisé par le bureau d'étude KPMG concernant le projet de création d'une commune nouvelle a été envoyé à tous les élus par mail
- que l'objectif de cette réunion est de débattre afin de savoir si la commune décide ou non de se lancer sur une étude portant sur le projet de création d'une commune nouvelle, dans l'affirmatif de déterminer le souhait de l'échéance de la création de cette commune nouvelle.

Les élus ont débattu sur les avantages et les inconvénients de la création d'une commune nouvelle. Pour les avantages les éléments suivants ont été évoqués :

- police municipale,
- service jeunesse en commun via le SIVOM,
- équilibre du territoire (de la commune nouvelle) au sein de la COMPA, plus de poids
- accès de la population coufféenne aux équipements des autres communes (salles...)
- mutualisation du personnel, du matériel et des équipements communaux,
- horaires élargies des accueils à la population
- travail avec des élus qui se connaissent,
- meilleure qualité de service social notamment le CCAS (possibilité de mutualiser un poste pour la gestion du CCAS),
- projets communs
- Création de nouveaux services fonctionnels : service juridique, commande publique...

Pour les inconvénients les éléments suivants ont été évoqués :

- éloignement des services
- perte d'identité

1.1. N°2018-03-29 Participation de la commune à l'étude de faisabilité ?

Êtes-vous favorable à l'engagement d'une étude de faisabilité ayant pour finalité la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Ligné, Couffé, Mouzeil ou certaines de ces communes ?

Pour répondre à cette question il a été proposé et accepté de procéder par vote à bulletin secret.
Les résultats de ce vote sont les suivants :

<u>Votants :</u>	<u>19</u>
<u>Abstention :</u>	<u>0</u>
<u>Blanc :</u>	<u>1</u>
<u>OUI :</u>	<u>14</u>
<u>NON :</u>	<u>4</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par vote à bulletin secret : 14 voix OUI, 1 bulletin blanc, et 4 voix NON :

- **DECIDE** de Participer à l'étude de faisabilité pour la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Ligné, Couffé, Mouzeil ou certaines de ces communes.

1.2. N°2018-03-30 Si oui, Souhait de création d'une commune nouvelle en 2019 ou après mars 2020 ?
--

Si oui, souhaitez-vous que cette création puisse intervenir dès l'année 2019, soit un an avant les prochaines élections municipales, ou souhaitez-vous que cette décision soit laissée à l'appréciation des élus issus du scrutin de mars 2020, soit au cours du prochain mandat municipal ?

Pour répondre à cette question il a été proposé et accepté de procéder par vote à bulletin secret.
Les résultats de ce vote sont les suivants :

<u>Votants :</u>	<u>19</u>
<u>Abstention :</u>	<u>0</u>
<u>Blanc :</u>	<u>5</u>
<u>Pour le souhait de la création d'une commune nouvelle en 2019 :</u>	<u>14 voix</u>
<u>Pour le souhait de la création d'une commune nouvelle après 2020 :</u>	<u>0 voix</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par vote à bulletin secret : 14 voix pour le souhait de la création d'une commune nouvelle en 2019, 0 voix pour le souhait de la création d'une commune nouvelle après 2020 et 5 bulletins blancs :

- **SOUHAITE** la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Ligné Couffé, Mouzeil ou certaines de ces communes en 2019.

Séance levée à 21h28

SÉANCE N°04 – PROCÈS VERBAL : Délibérations N°2018-03-29 à N°2018-03-30

L'an deux mille dix-huit le quinze mars à vingt heures neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme Josiane BOIZIAU
Mme Nathalie COURGEON
Mme Patricia LEBOSSE
M. Dominique NAUD
Mme Florence SALOMON

ABSENTE

Mme Magali JAHAN

POUVOIRS

Mme Josiane BOIZIAU donne pouvoir à M. Laurent COQUET
Mme Nathalie COURGEON donne pouvoir à Mme Sylvie LECOMTE
Mme Patricia LEBOSSE donne pouvoir à Mme Sylvie LE MOAL
M. Dominique NAUD donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF
Mme Florence SALOMON donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE
M. Éric SOULARD a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BOURCIER Rémy		Mme LELAURE Suzanne	
M. COQUET Laurent		M. LERAY Claude	
Mme CORABOEUF Martine		M. MICHEL Bruno	
M. GARNIER Anthony		Mme MOREAU Géraldine	
Mme JAHAN Magali		M. RICHARD Bertrand	
Mme LE MOAL Sylvie		M. ROBIN Pascal	
Mme LECOMTE Sylvie		M. SOULARD Éric	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.